

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest a une question supplémentaire à poser, je crois.

LA CRÉATION DE SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Finances. Comme le ministre d'État responsable de l'habitation est maintenant convaincu, depuis son retour d'un voyage d'étude en Europe, que les sociétés de construction sont utiles et pratiques, et comme les taux d'intérêt ont augmenté à 10.3 p. 100 pour ceux qui s'achètent une maison, le ministre s'entretiendrait-il avec ses collègues en vue de réviser et de réévaluer la décision du gouvernement sur les sociétés de construction?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, rien n'empêche la création de sociétés de construction au Canada.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il nous dire quand son âge mental rattrapera son âge chronologique?

Des voix: Oh, oh.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES ÉQUIPAGES DE REMORQUEURS EN C.-B.—LA HAUSSE DES SALAIRES ET LA LIGNE DIRECTRICE RELATIVE AUX 6 P. 100

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Travail une question concernant la grève des équipages de remorqueurs qui sévit en Colombie-Britannique depuis plusieurs semaines. Sauf erreur, une entente a été conclue, qui devrait être soumise aux membres de la Canadian Merchant Service Guild, avec l'aide des agents d'arbitrage du ministère fédéral du Travail. Le ministre peut-il nous indiquer les conditions de cet accord du point de vue des salaires, de l'équipage et des mesures de sécurité?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'annonce avec plaisir que la grève des équipages de remorqueurs qui avait entraîné une complète désorganisation sur la côte ouest, a été réglée vers 5 heures ce matin, heure de Vancouver. Le député comprendra que je ne puis fournir des détails précis du règlement car normalement on les expose aux membres du syndicat

[M. Baldwin.]

intéressé lors de la ratification du règlement proposé, qui aura lieu vendredi.

J'aimerais dire à la Chambre que depuis très longtemps le différend porte essentiellement sur la sécurité, comme l'a signalé le député. Cette question a été réglée à la suite du perfectionnement des règlements concernant l'affectation des équipages, que le ministre des Transports a déposés aujourd'hui, outre certaines conditions qui figurent dans l'entente collective.

Quant aux salaires, il s'agit d'un contrat de trois ans. La question a été réglée précisément dans le sens des recommandations unanimes de la Commission d'arbitrage. Les augmentations seront, je crois, de 10 p. 100, 10 p. 100 et 6 p. 100.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme les deux parties au différend ont accepté le règlement relatif aux salaires, qui est maintenant soumis à l'approbation des membres du syndicat, puis-je demander au ministre si le ministre du Travail a enfin reconnu que le principe directeur qui proposait de restreindre à 6 p. 100 les augmentations de salaires, n'est pas réaliste, sauf s'il s'accompagne de restrictions à l'égard d'autres formes de revenu?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, à titre de ministre du Travail je reconnais qu'il s'agit d'une inflation causée par la hausse des coûts et aucun membre du gouvernement n'aurait dû laisser entendre que les salaires étaient la seule cause de l'inflation des coûts, ce que nul n'a fait je crois. A mon avis, les bénéfices, les dividendes, les loyers, les traitements des cadres, les honoraires professionnels et les salaires ont ensemble contribué à la hausse des coûts, cause d'inflation et j'espère que l'on ne considérera pas les salariés comme les seuls responsables de cette inflation, car ce serait faux et injuste.

LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES REMORQUEURS EN C.-B.—LE RECOURS AUX MÊMES CONCILIEURS FÉDÉRAUX POUR LE DIFFÉREND DES POSTES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, vu l'excellent travail accompli dans le différend relatif aux remorqueurs par les préposés à l'arbitrage du ministère fédéral du Travail, le ministre serait-il prêt à les mettre à la disposition du gouvernement dans l'espoir de régler sous peu le différend des postes?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il serait certes agréable pour le ministère du Travail de s'approprier le mérite de ce règlement, mais je